

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-
Léonard*

Vice-présidences

*M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont*

Membres

*M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont*

*M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies– Pointe-aux-Trembles*

*M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville*

*M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun*

*M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension*

*M. Julien Henault-Ratelle
Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve*

Le 19 février 2024

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE239757002

**Accorder un contrat à la firme Groupe Plombaction inc.,
pour réaliser la phase 2B relativement à la rénovation des
niveaux S1 et N4 du Complexe sportif Claude-Robillard
(0095) - Dépense totale de 61 391 752,54 \$, taxes incluses
(contrat : 52 884 241,34 \$ + contingences : 7 932 636,20 \$ +
incidences : 574 875 \$) - Appel d'offres public IMM-15810 -
(3 soumissionnaires)**

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux

instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE239757002

Accorder un contrat à la firme Groupe Plombaction inc., pour réaliser la phase 2B relativement à la rénovation des niveaux S1 et N4 du Complexe sportif Claude-Robillard (0095) - Dépense totale de 61 391 752,54 \$, taxes incluses (contrat : 52 884 241,34 \$ + contingences : 7 932 636,20 \$ + incidences : 574 875 \$) - Appel d'offres public IMM-15810 - (3 soumissionnaires)

À sa séance du 31 janvier 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 20 M\$.*

Le 7 février 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Division projets corporatifs du Service de la gestion et planification des immeubles (SGPI) ont expliqué que le complexe sportif Claude-Robillard, qui a été construit en 1976 pour les Jeux olympiques, nécessite aujourd'hui des travaux majeurs de rénovation puisque la plupart des systèmes du bâtiment sont arrivés à leur fin de vie utile. Ces travaux sont étalés sur six ans et ils sont répartis en plusieurs phases et de façon séquentielle. Le présent contrat s'inscrit dans la phase 2-B pour la rénovation des niveaux S1 et N4, qui comprend la piscine. À cet égard, ils ont tenu à préciser que le calendrier avait été élaboré pour démarrer le chantier en août et permettre aux athlètes de s'entraîner en vue des Jeux olympiques de 2024.

L'appel d'offres pour cette phase a été publié le 25 septembre au 12 décembre 2023. Durant cette période, 16 addendas ont été publiés afin d'ajouter des dates de visite ainsi que pour répondre aux questions des preneurs de cahier et lorsque ces précisions étaient trop importantes, les explications s'accompagnaient d'un report de dates d'ouverture des soumissions. Il y a eu 16 preneurs du cahier des charges, dont 12 entrepreneurs généraux et trois offres ont été déposées. La principale raison de désistement était que le projet ne cadrerait pas avec les carnets de chantier, ce qui peut vouloir dire que la nature des travaux ou l'échéancier ne leur convenaient pas, mais l'ampleur du projet était probablement le principal frein.

L'analyse des soumissions révèle que Groupe Plombaction inc. a déposé la meilleure offre avec un prix qui présente un écart de 7 % avec l'estimation et de 1,3 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire, ce qui porte à croire qu'il y a une certaine cohérence dans les prix estimés et soumis. L'écart de 7 % pourrait être attribuable à la complexité et au risque du projet, dont une grande partie est en électromécanique.

Pour conclure, les responsables ont tenu à préciser que l'octroi du contrat est prévu dès le conseil municipal de février, même si les travaux doivent débiter en août, afin de permettre à l'entrepreneur d'avoir le temps nécessaire de commander les principaux équipements mécaniques et électriques, dont les délais de livraison sont très longs. Tout retard dans l'octroi pourrait donc avoir un impact sur le calendrier d'activité de la piscine et retarder le démarrage des phases subséquentes. C'est pourquoi le SGPI recommande de poursuivre le processus d'octroi avec la firme Groupe Plombaction inc.

Au terme de la présentation, le président a invité les membres à poser leurs questions. Comme il s'agit d'un projet d'envergure, qui s'étale sur plusieurs années, la Commission a indiqué qu'il serait intéressant de tenir un tableau de suivi dans lequel seraient notamment inscrits les divers contrats, incluant le nom des adjudicataires, les montants et toutes autres informations pertinentes. Ce tableau pourrait être intégré dans chacun des sommaires décisionnels afin de permettre aux personnes élues de suivre l'avancement des travaux. Les responsables ont répondu par l'affirmative, il s'engage à faire cet exercice pour les contrats et les phases ultérieures.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources Division projets corporatifs du SGPI pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 20 M\$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE239757002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.